

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique ALFA	Type A 251	Fiche d'homologation No. CH 9051 02
---	----------------------------	---------------	--

Constructeur	ALFA SpA., Costruzioni Metalmeccaniche, I-61015 Novafeltria / Italia
Identification	sur la plaquette du constructeur "A 251" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à gauche, latéralement sur le coffre des commandes
Numéro du châssis	à gauche ou à droite, à l'avant en haut sur le longeron
Importateur principal	JAQUET SA., 1, rue de Pontarlier, 1337 Vallorbe
Véhicule homologué	4129

Châssis	2			Nombre de roues	4	Suspension	--	Direction	par axes fusées
Nombre d'essieux	à air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, sur les roues arrière								
Frein de service	mécanique, à expansion interne, agissant sur les roues arrière, manivelle								
Frein d'arrêt									

Carrosserie	grue		
Dimensions	intérieur	extérieur	
	Longueur	15200	
Largeur	2450		
Hauteur	4000		
Porte à faux	av	av	2850
	ar	ar	6300
Empattement			6050
	Voies	av	2090
Distance anneau axe	av	ar	2850
			8900
Distance pivot	axe ar ----		
Poids	avant	arrière	total
	3470	9030	12500
Charge utile			
Poids total	10000 (25 km/h) 12500		
Poids garantis	5000		
Pneus	9,00 - 20 14,5 R 20		
Phy/bar	14 / 7,25 16 / 4,75		
Charge pour Vmax	6750 9100		
	25 25		
Vitesse maximale selon constructeur	25		
Vitesse maximale selon tenue route	25		

Moteur de travail		
Marque	Type	
Bruit	à/min	
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement	R	(E)
Feux rouges	S1	(E)
Feux stop		(E)
Climoteurs	ar	2a (E)
Catadioptrés	av	I (E)
	lat.	I (E)
	ar	III (E) ou WEGU CH 1 0910 01
Feux de gabarit	av	A (E)
	lat.	--
	ar	1/ R (E) à l'extrémité de la grue
	ar vers l'av	A (E)
Eclairage plaque	--	
Cale	1/ 490x200x250	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>12500</u>
Marque et type	<u>A L F A A 251</u>	Charge utile	<u>-----</u>
FH-No CH	<u>9051 02</u>	Poids total	<u>12500</u>
Carrosserie	<u>grue</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : porte à faux arrière, poids total

A noter dans le permis de circulation

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation
- 118 - vitesse max. 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire
- 125 - autorisation spéciale obligatoire
- 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: l'extrémité arrière de la grue avec panneau et feu de gabarit rouge, le porte à faux arrière avec signal selon OCE 35/4
- 139 - les parties suivantes du véhicule doivent être enlevées avant la course: les plaques d'appuis
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle en position de circulation, toutes les parties mobiles de la grue
- 160 - les pièces d'équipement suivantes doivent être montées sur le véhicule avant la course: les feux prescrits
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé
- 231 - véhicule tracteur obligatoire, au choix: ...